



**MINISTERE DES MINES**

*Le Ministre*

**ARRETE MINISTERIEL N° <sup>0937</sup>...../CAB.MIN/MINES/01/2011 DU 02 NOV 2011**  
**PORTANT ANNULATION DU Permis de Recherches N° 7237**

---

Vu la Constitution, spécialement ses articles 93, 202 point 36 littera f et 203 point 16 ;

Vu la Loi n° 007/2002 du 11 juillet 2002 portant Code Minier, spécialement ses articles 10, 12 alinéa 2 littera c, et 290 ;

Vu le Décret n° 038/2003 du 26 mars 2003 portant Règlement Minier, spécialement son article 563 ;

Vu l'Ordonnance n° 08/073 du 24 décembre 2008 portant organisation et fonctionnement du Gouvernement, modalités pratiques de collaboration entre le Président de la République et le Gouvernement, ainsi qu'entre les membres du Gouvernement ;

Vu l'Ordonnance n° 08/074 du 24 décembre 2008 fixant les attributions des Ministères spécialement son article 1<sup>er</sup> B point 17 ;

Vu l'Ordonnance n° 10/025 du 19 février 2010 portant nomination des Vice-Premiers Ministres, Ministres et Vice-Ministres;

Vu l'Arrêté Ministériel n° **0398/CAB.MIN/MINES/01/2010** portant déchéance de la Société **TECHNO BUILD** de ses droits miniers sur le **Permis de Recherches n° 7237** ;

Considérant le recours contre la décision de déchéance des droits miniers introduit en date du **17/12/2010** ;

Considérant le rejet du recours contre la décision de déchéance ;



## A R R E T E :

### Article 1<sup>er</sup>

Sans préjudice d'autres sanctions prévues par les Code et Règlement Miniers, il est annulé le **Permis de Recherches n° 7237**.

### Article 2 :

Le périmètre minier couvert par le **Permis de Recherches n° 7237** annulé est composé de **61** carrés entiers contigus et uniformes situés dans le Territoire de **Shabunda**, District de **Sud Kivu**, Province de **Sud Kivu**.

### Article 3 :

Le Secrétaire Général des Mines et le Directeur Général du Cadastre Minier sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent Arrêté qui entre en vigueur à la date de sa signature.

Fait à Kinshasa, le 02 NOV 2011

**Martin KABWELULU**

### AMPLIATIONS :

- Cabinet du Président de la République : 1
- Cabinet du Ministre des Mines : 2
- Secrétariat Général des Mines : 1
- Cadastre Minier : 1
- CTCPM : 1
- SAESSCAM : 1
- Direction des Mines : 1
- Direction de Géologie : 1
- Direction des Investigations : 1
- Direction chargée de la Protec. de l'Environ. : 1
- Div. Prov. /des Mines & Géologie du ressort : 1
- TECHNO BUILD : 1